



• CONTACT

49 Rue des Garottières
44115 Haute-Goulaine
contact@groupeascia.fr
02 40 80 76 83
Groupe Ascia

• COMPÉTENCES

Études Structures
Béton Armé
Charpente Métallique et Bois
Diagnostic
Économie TCE et VRD

RÉNOVATION DES SANITAIRES DE 2 BÂTIMENTS

Campus Heinlex
58 rue Michel Ange - CS 70420
44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX

CCTP

Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot n°10 NETTOYAGE



N°Affaire 25-377

1^{ère} diffusion 10/03/26

Auteur R.SUAUDEAU

☐ APS ☐ APD ☐ PRO ☒ DCE ☐ MARCHE ☐ EXE ☐ DOE

Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre / Architecte	Bureau de Contrôle
NANTES UNIVERSITE - DPIL 1 quai de Tourville – BP 13522 44035 NANTES	PLAST ARCHITECTES 15 bd Gabriel Lauriol 44300 NANTES Tél : 02 85 52 04 42 E-Mail : contact@plast-architectes.com	ALPES CONTRÔLE 275 Boulevard Marcel Paul Bâtiment G 44800 SAINT-HERBLAIN Tél : 02 85 52 30 49 E-Mail : cthoimas@alpes-contrôles.fr
Bureau étude structure	Economiste	BET Fluides
ASCIA INGENIERIE 49 rue des Garottières 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 40 80 76 83 E-Mail : contact@groupeascia.fr	ASCIA INGENIERIE 49 rue des Garottières 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 40 80 76 83 E-Mail : contact@groupeascia.fr	SLVI 85 rue Georges Charpak 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 51 79 20 60 E-Mail : contact@slvi.fr

SOMMAIRE DU LOT

10 NETTOYAGE 3

10.1 DIRECTIVES PARTICULIÈRES AU LOT 3

10.1.1 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR..... 3

10.1.1.1 Objet du présent lot 3

10.1.1.2 Connaissance des lieux..... 3

10.1.1.3 Erreurs ou omissions 3

10.1.1.4 Sécurité incendie et classement au feu..... 3

10.1.1.5 Organisation de chantier 4

10.1.1.6 Sécurité et protection de la santé 4

10.1.1.7 Compte prorata 4

10.1.1.8 Nettoyage et évacuation des déchets..... 4

10.2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX 5

10.2.1 BÂTIMENT 6 5

10.2.1.1 NETTOYAGE APRÈS DÉMOLITION..... 5

10.2.1.2 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE 6

10.2.1.2.1 Nettoyage de mise en service du R+1 7

10.2.1.2.2 Nettoyage de mise en service du RDC et R+2..... 7

10.2.2 BÂTIMENT 9 8

10.2.2.1 NETTOYAGE APRÈS DÉMOLITION..... 8

10.2.2.2 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE 9

10.2.3 BASE VIE 10

10.2.3.1 NETTOYAGE DE LA BASE VIE..... 10

10 NETTOYAGE

10.1 DIRECTIVES PARTICULIÈRES AU LOT

10.1.1 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

10.1.1.1 Objet du présent lot

Le présent lot concerne la réalisation des travaux de Nettoyage relatifs à la rénovation des sanitaires de 2 bâtiments du Campus Heinlex. Le projet est situé Campus Heinlex, 58 rue Michel Ange, CS 70420 – 44605 SAINT-NAZAIRE Cedex.

10.1.1.2 Connaissance des lieux

L'entreprise est réputée s'être rendu sur le site où seront réalisés les travaux afin d'apprécier toutes les contraintes éventuelles, pour l'exécution des travaux du présent lot, liées aux : (liste non-exhaustive) :

- La nature du terrain, son état, sa situation, sa topographie, ses limites et son environnement (voisinage, lignes aériennes, etc...),
- L'accessibilité, la voirie, la circulation et le stationnement,
- L'installation de chantier, le stockage des matériaux, l'approvisionnement, etc...,
- Les disponibilités en eau, électricité, etc...,
- La sécurité sur le domaine public et dans les limites du chantier,
- Les éventuelles servitudes et obligations administratives et de sécurité,
- L'obligation d'isolement acoustique en zone de bruit.

En conséquence, l'entreprise aura pleine connaissance des lieux et répercutera les surcoûts éventuels à son offre.

Après signature des marchés, elle ne pourra pas prétendre à quelconques suppléments financiers et/ou de délais liés à ces contraintes.

10.1.1.3 Erreurs ou omissions

L'entreprise établira son devis sur le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) joint au présent dossier de consultation.

Elle devra prévoir tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages et exécutés dans les règles de l'Art.

Avant la remise de son offre, l'entreprise signalera à l'équipe de maîtrise d'œuvre les éventuelles erreurs ou omissions sur les pièces écrites et graphiques.

Celles-ci seront :

- soit portées sur les éventuels additifs faits par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- soit portées en fin de devis en reprenant les numéros et les libellés des articles erronés.

Après signature des marchés, l'entreprise ne pourra arguer que des erreurs ou des omissions sur les pièces écrites et graphiques puissent le dispenser d'exécuter un des travaux de son corps d'état ou fassent l'objet d'un supplément financier à son prix global et forfaitaire.

10.1.1.4 Sécurité incendie et classement au feu

Tous les matériaux mis en œuvre devront respectés la réglementation française en vigueur concernant le classement au feu en fonction de la catégorie de l'ouvrage.

L'entreprise suivra les préconisations du contractant général et les indications de la Commission de Sécurité. Dans tous les cas, la durée de la stabilité au feu des ossatures du présent lot ne sera pas inférieure à celle imposée par les textes régissant :

- Les établissements Recevant du public (E.R.P.) (Ministère de l'Intérieur).
- Les Immeubles de Grande Hauteur (I.G.H.) (Ministère de l'Intérieur).
- Bâtiments industriels entrant dans le cadre des installations classées (Ministère de l'Environnement).
- Habitations (Ministère de la Construction et du Logement).
- Bâtiments de bureaux et assimilés régis par le Code du Travail (Ministère du Travail).

10.1.1.5 Organisation de chantier

L'entrepreneur du présent lot participera aux réunions de chantier à chaque fois que celui-ci est convoqué par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il devra impérativement respecter les délais et le planning de chantier défini par l'OPC.

Les moyens de levage et de manutention sont dus par l'entreprise du présent lot.

10.1.1.6 Sécurité et protection de la santé

L'entrepreneur (et ses sous-traitants) devra fournir tous les documents demandés par le coordonnateur et respecter la loi 93.1418 du 31 décembre 1993 et son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994, en ce qui concerne les dispositions du code de travail applicables aux opérations du bâtiment et du génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs.

Pour le montage, l'utilisation et le démontage des échafaudages, l'entrepreneur devra respecter la recommandation R 408 du 10 juin 2004 de la CNAMTS.

10.1.1.7 Compte prorata

Sans Objet pour le présent lot

10.1.1.8 Nettoyage et évacuation des déchets

Voir article 0.5 Nettoyage de Chantier du CCTP du Lot n°0 PRESCRIPTIONS COMMUNES À TOUS LES CORPS D'ÉTAT.

10.2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le présent lot concerne la réalisation des travaux de Nettoyage relatifs à la rénovation des sanitaires de 2 bâtiments du Campus Heinlex. Le projet est situé Campus Heinlex, 58 rue Michel Ange, CS 70420 – 44605 SAINT-NAZAIRE Cedex.

Le présent lot prend possession du site après l'intervention du lot Peinture - Revêtements de sols souples.

L'entrepreneur reconnaît par le simple fait de la remise de son offre, avoir pris connaissance de l'ensemble des sujétions et difficultés inhérentes au chantier, et en avoir tenu compte dans sa proposition. Le marché sera traité à prix forfaitaire et aucun supplément ne sera accordé après sa signature.

10.2.1 BÂTIMENT 6

10.2.1.1 NETTOYAGE APRÈS DÉMOLITION

Le nettoyage après l'intervention du lot Gros Œuvre - Démolition concerne :

- *Sols :*
 - Sols souples (sol PVC) :
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
 - Carrelage :
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Murs :*
 - Peinture :
 - * Dépoussiérage
- *Faïence :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes bois :*
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes carrelage :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Menuiseries Intérieures :*
 - Portes (2 faces) - huisseries - gaines - mobiliers - quincaillerie :
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Plafonds :*
 - * Dépoussiérage
- *Menuiseries Extérieures*
 - Portes - ensembles menuisés, etc... :
 - * Nettoyage impeccable des vitrages.
 - * Lavage des cadres et dormants - appuis, seuils et surbats - enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.
 - * Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.
- *Canalisations :*
 - Toutes canalisations apparentes :
 - * Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit.
- *Appareillage électrique :*
 - Tout l'appareillage (prises, luminaires, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc...)
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Appareillage sanitaires :*
 - Tout l'appareillage (cuvette WC, lavabo, auge, etc...)
 - * Dépoussiérage, désinfection, rinçage.

LOCALISATION

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- RDC :

- *Circulations 001 et 002*
- *Salle enseignement 008*
- *Salle de cours 006*
- *Salle de pause 014*
- *R+1 :*
 - *Circulations 101 et 102*
- *R+2 :*
 - *Circulations 200 et 201*
 - *Salle travail 207*
 - *Salle travail 210*
- *Les 2 cages d'escaliers allant du RDC au R+2*

10.2.1.2 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Le nettoyage de mise en service concerne :

- *Sols :*
 - *Sols souples (sol PVC) :*
 - * *Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.*
 - *Carrelage :*
 - * *Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.*
- *Murs :*
 - *Peinture :*
 - * *Dépoussiérage*
- *Faïence :*
 - * *Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.*
- *Plinthes bois :*
 - * *Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.*
- *Plinthes carrelage :*
 - * *Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.*
- *Menuiseries Intérieures :*
 - *Portes (2 faces) - huisseries - gaines - mobiliers - quincaillerie :*
 - * *Dépoussiérage, lavage si nécessaire.*
- *Plafonds :*
 - * *Dépoussiérage*
- *Menuiseries Extérieures*
 - *Portes - ensembles menuisés, etc... :*
 - * *Nettoyage impeccable des vitrages.*
 - * *Lavage des cadres et dormants - appuis, seuils et surbots - enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.*
 - * *Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.*
- *Canalisations :*
 - *Toutes canalisations apparentes :*
 - * *Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit.*
- *Appareillage électrique :*
 - *Tout l'appareillage (prises, luminaires, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc...)*
 - * *Dépoussiérage, lavage si nécessaire.*
- *Appareillage sanitaires :*
 - *Tout l'appareillage (cuvette WC, lavabo, auge, etc...)*
 - * *Dépoussiérage, désinfection, rinçage.*

10.2.1.2.1 Nettoyage de mise en service du R+1**LOCALISATION**

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- *R+1 :*
 - *Circulations 101 et 102*
 - *San F S100*
 - *San H 105*

10.2.1.2.2 Nettoyage de mise en service du RDC et R+2**LOCALISATION**

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- *RDC :*
 - *Circulations 001 et 002*
 - *San mixte 007*
 - *Salle de cours 006*
 - *Salle de pause 014*
- *R+2 :*
 - *Circulations 200 et 201*
 - *Local stockage 215*
 - *Local ménage 208*
 - *San mixte 209*
- *Les 2 cages d'escaliers allant du RDC au R+2*

10.2.2 BÂTIMENT 9

10.2.2.1 NETTOYAGE APRÈS DÉMOLITION

Le nettoyage après l'intervention du lot Gros Œuvre - Démolition concerne :

- *Sols :*
 - Sols souples (sol PVC) :
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
 - Carrelage :
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Murs :*
 - Peinture :
 - * Dépoussiérage
- *Faïence :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes bois :*
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes carrelage :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Menuiseries Intérieures :*
 - Portes (2 faces) - huisseries - gaines - mobiliers - quincaillerie :
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Plafonds :*
 - * Dépoussiérage
- *Menuiseries Extérieures*
 - Portes - ensembles menuisés, etc... :
 - * Nettoyage impeccable des vitrages.
 - * Lavage des cadres et dormants - appuis, seuils et surbots - enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.
 - * Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.
- *Canalisations :*
 - Toutes canalisations apparentes :
 - * Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit.
- *Appareillage électrique :*
 - Tout l'appareillage (prises, luminaires, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc...)
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Appareillage sanitaires :*
 - Tout l'appareillage (cuvette WC, lavabo, auge, etc...)
 - * Dépoussiérage, désinfection, rinçage.

LOCALISATION

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- *RDC :*
 - *Circulations C9003 et C8002*
- *R+1 :*
 - *Circulations C9103 et C8102*
- *R+2 :*
 - *Circulations C9203 et C8202*
- *Les 2 cages d'escaliers allant du RDC au R+2*

10.2.2.2 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Le nettoyage de mise en service concerne :

- *Sols :*
 - Sols souples (sol PVC) :
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
 - Carrelage :
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Murs :*
 - Peinture :
 - * Dépoussiérage
- *Faïence :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes bois :*
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes carrelage :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Menuiseries Intérieures :*
 - Portes (2 faces) - huisseries - gaines - mobiliers - quincaillerie :
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Plafonds :*
 - * Dépoussiérage
- *Menuiseries Extérieures*
 - Portes - ensembles menuisés, etc... :
 - * Nettoyage impeccable des vitrages.
 - * Lavage des cadres et dormants - appuis, seuils et surbats - enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.
 - * Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.
- *Canalisations :*
 - Toutes canalisations apparentes :
 - * Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit.
- *Appareillage électrique :*
 - Tout l'appareillage (prises, luminaires, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc...)
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Appareillage sanitaires :*
 - Tout l'appareillage (cuvette WC, lavabo, auge, etc...)
 - * Dépoussiérage, désinfection, rinçage.

LOCALISATION

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- *RDC :*
 - *Circulations C9003 et C8002*
 - *San mixte 020*
- *R+1 :*
 - *Circulations C9103 et C8102*
 - *San mixte 120*
- *R+2 :*
 - *Circulations C9203 et C8202*
 - *San mixte 200*
 - *Salle de pause C8208.1*
- *Les 2 cages d'escaliers allant du RDC au R+2*

10.2.3 BASE VIE

10.2.3.1 NETTOYAGE DE LA BASE VIE

Le nettoyage de la base vie (Prévoir 3 interventions) concerne :

- *Sols :*
 - Sols souples (sol PVC) :
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou d'enduit.
 - Carrelage :
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Murs :*
 - Peinture :
 - * Dépoussiérage
- *Faïence :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes bois :*
 - * Aspiration, lessivage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Plinthes carrelage :*
 - * Lessivage, rinçage, enlèvement de toutes traces de colle ou enduit.
- *Menuiseries Intérieures :*
 - Portes (2 faces) - huisseries - gaines - mobiliers - quincaillerie :
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Plafonds :*
 - * Dépoussiérage
- *Menuiseries Extérieures*
 - Portes - ensembles menuisés, etc... :
 - * Nettoyage impeccable des vitrages.
 - * Lavage des cadres et dormants - appuis, seuils et surbots - enlèvement de toutes traces de colle et d'enduits.
 - * Aspiration des gorges, grattage, lavage, enlèvement de toutes traces d'enduit.
- *Canalisations :*
 - Toutes canalisations apparentes :
 - * Dépoussiérage, lavage, enlèvement de toutes traces de colle et d'enduit.
- *Appareillage électrique :*
 - Tout l'appareillage (prises, luminaires, interrupteurs, appliques, sonnette, tableau, etc...)
 - * Dépoussiérage, lavage si nécessaire.
- *Appareillage sanitaires :*
 - Tout l'appareillage (cuvette WC, lavabo, auge, etc...)
 - * Dépoussiérage, désinfection, rinçage.

LOCALISATION

Pour l'ensemble des zones ci-dessous suivant plans de l'architecte :

- *Sanitaires hommes et femmes*
- *Vestiaires hommes et femmes*